

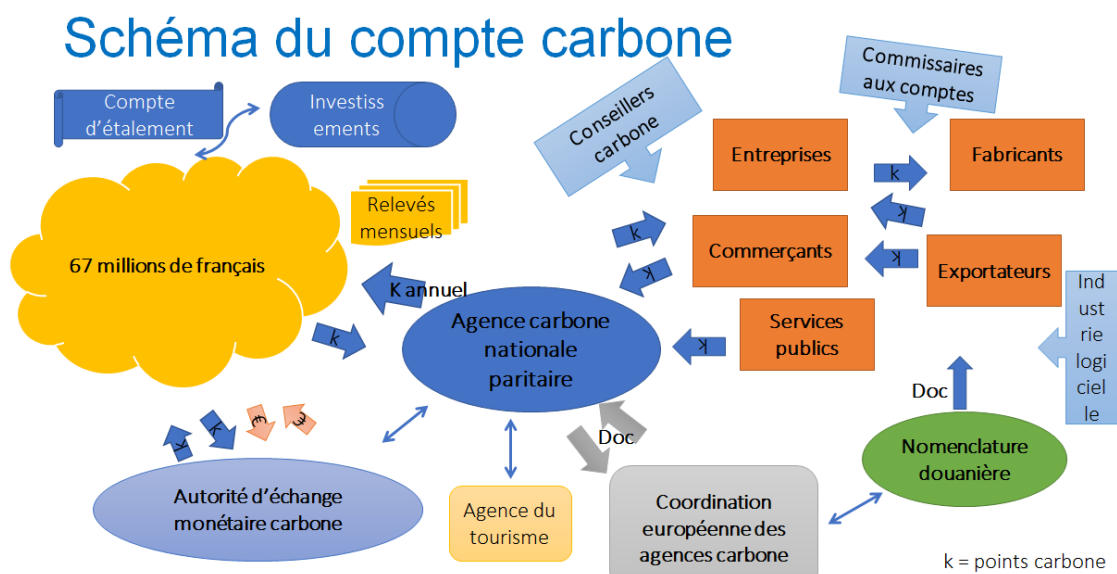
Récit du compte carbone :

Au 1^{er} janvier 2024¹, chaque français reçoit une dotation de 9000 kg co2 ou points carbone (k) par l'agence carbone nationale paritaire. Tous les commerçants et entreprises ont assuré le double étiquetage en € et carbone à partir des données ADEME. Chaque mois, les familles reçoivent le relevé de leur budget carbone intégrant les services publics (125kg/mois/personne répartis selon sources). Chacun a déclaré à l'agence les cartes d'identification (cartes bancaires, vitale, cantine...) à passer sur les terminaux de paiement des commerçants pour transfert des points carbone. Si besoin, les familles groupent leurs cartes par foyer fiscal. Les enfants de moins de 16 ans ont une demi-part.

À la date anniversaire de chacun en seconde année, l'agence carbone met à jour le quota à 8460 k (réduction de 6% chaque année). Lors de chaque dépense le contenu carbone est retiré du compte individuel et transféré au registre de l'entreprise qui en a besoin pour ses fournisseurs. Toute entreprise a l'obligation d'imputer à ses clients tout le carbone utilisé afin d'équilibrer son registre carbone. Dès la seconde année, c'est le carbone porté par les facturations intermédiaires qui est mis en étiquetage pour être de plus en plus précis.

Les consommateurs les plus dispendieux venant à manquer de carbone, ils peuvent demander à l'autorité ad hoc des surplus qui auront été fournis par les plus modestes, avec transferts monétaires des riches aux pauvres de façon régulée et limitée par l'autorité d'échange. La valeur nominale des surplus carbone est augmentée au fur et à mesure de la réduction de 6% par an.

Au préalable dès 2022 est organisé un référendum national pour demander aux français s'ils préfèrent une taxe carbone ou un plafonnement progressif par compte carbone individuel. Les disparités entre français demandent une forte pédagogie : si la moyenne nationale, selon publications de Chancel et Piketty, est bien 9000 kg CO2/français/an, les 10% les plus riches sont à 25 t et les 50% les moins riches à 5t. Mais comme 65% seraient en dessous de la moyenne qui nous sert de quota de départ, et donc susceptibles de revendre des excédents, la majorité voterait pour le compte carbone.



¹ Date à décider en analysant les avantages et risques, certains préférant qu'on annonce 2025 pour ne pas risquer de report par rapport à l'annonce, d'autres préférant 2023 pour montrer l'urgence et pour pousser tous les acteurs en mode commando vers une mise en œuvre progressive (mais jugée moins crédible). Avant le référendum, certains proposent une consultation sur les détails de mise en œuvre et l'évaluation des effets.